

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mercredi 7 avril 2021,
Secrétaire de séance : Henri BELLEGARDE

Etaient présents 58 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT,

Suppléants : Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : Jean-Claude COUSTET à Alexandre LEHMANN, Jean-Maurice CABANNES à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Flora LAPERNE, Patrick MAILLET à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Bernard MORA, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 210413-11-SET

AERODROME : ACCORD DE GESTION

M. KELLER rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Béarn porte l'aérodrome d'Oloron-Herrère au titre de sa compétence obligatoire de Développement économique. Elle bénéficie pour ce faire, jusqu'au 31 décembre 2028 :

- d'un bail de mise à disposition des terrains d'emprise, auprès de la commune d'Herrère,
- d'une convention relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'aérodrome, conclue avec l'Etat en application de l'article L221-1 du Code de l'Aviation Civile.

Etant principalement destiné à la formation aéronautique et au tourisme, la gestion de l'aérodrome a historiquement été confiée à l'aéroclub d'Oloron Sainte-Marie, d'abord par la Commune d'Oloron (compétente jusqu'au 1^{er} janvier 2003) puis par la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

A la création de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, en 2017, l'aéroclub a été tacitement maintenu dans ce rôle d'exploitant.

Aujourd'hui, après plusieurs démarches de remise à plat de l'état des lieux incluant notamment le relevé du patrimoine bâti par un géomètre expert, la révision du parcellaire et un levé topographique de la piste, il convient de formaliser la relation avec l'aéroclub dans un nouvel accord de gestion.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer l'accord de gestion de l'aérodrome d'Oloron-Herrère qui charge l'aéroclub d'Oloron Sainte-Marie de l'accomplissement d'une partie des obligations que la CCHB a contractées en application de la convention conclue avec l'Etat,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 13 avril 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY